



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
26 novembre 2013
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 23^e séance

Tenue au siège à New York, le mercredi 23 octobre 2013, à 10 heures

Président : M. Tafrov (Bulgarie)

Sommaire

Point 69 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'homme (*suite*)

- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible, sous la signature d'un membre de la délégation concernée, au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents des Nations Unies (<http://documents.un.org/>).

13-52741X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 69 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'homme (suite) (A/68/36), (A/68/487)

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (A/67/931; A/68/56, A/68/176, A/68/177, A/68/185, A/68/207, A/68/208, A/68/209, A/68/210, A/68/210/Add.1, A/68/211, A/68/224, A/68/225, A/68/256, A/68/261, A/68/262, A/68/268, A/68/277, A/68/279, A/68/283, A/68/284, A/68/285, A/68/287, A/68/288, A/68/289, A/68/290, A/68/292, A/68/293, A/68/294, A/68/296, A/68/297, A/68/298, A/68/299, A/68/301, A/68/304, A/68/323, A/68/345, A/68/362, A/68/382, A/68/382/Corr.1, A/68/389, A/68/390 et A/68/496)

c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux (A/68/276, A/68/319, A/68/331, A/68/376, A/68/377, A/68/392, A/68/397 et A/68/503; A/C.3/68/3)

1. **M^{me} Pillay** (Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme) déclare, en présentant son rapport annuel (A/68/36), que le Haut-Commissariat reçoit un nombre croissant de demandes d'assistance. Depuis que le rapport a été soumis, il a ajouté trois présences de plus sur le terrain, un Bureau régional pour l'Afrique du Nord et deux conseillers aux droits de l'homme. Elle-même et le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme ont également entrepris plusieurs missions, notamment dans des pays en situation de conflit. En cas de conflit émergent, le respect des droits de l'homme doit être au cœur de la réponse des Nations Unies dès le début. De plus, les composantes droits de l'homme des missions de la paix nécessitent un soutien rapide et massif et elle est reconnaissante au Département des opérations de maintien de la paix, au Département des affaires politiques et au Département de l'appui aux missions de leur aide constante.

2. Le Haut-Commissariat continue à apporter son soutien au Conseil des droits de l'homme et à ses mécanismes, notamment les commissions d'enquête sur la République arabe syrienne et sur la République démocratique et populaire de Corée. Dans le dernier

cas, elle prie instamment les autorités de coopérer avec la commission, notamment en l'autorisant à se rendre directement dans le pays. Les résultats des missions d'enquête et leurs rapports ont stimulé les débats au sein du Conseil sur les situations prévalant dans divers pays, notamment le Mali, la République centrafricaine et, plus récemment, la Somalie.

3. Avec un nombre record de 51 procédures spéciales, le Haut-Commissariat désignera 25 nouveaux détenteurs de mandat en 2014 et M^{me} Pillay lance de nouveau un appel aux États membres pour qu'ils leur facilitent la tâche. Au vu du schéma inquiétant des repréailles menées contre les défenseurs des droits de l'homme qui coopèrent avec le système des Nations Unies, elle se félicite de la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme sur ce sujet qui envoie un message fort disant que ce comportement ne serait plus toléré. Le Haut-Commissariat continue à appuyer et à assurer le suivi du processus d'examen périodique universel auquel ont participé 41 États en 2013. Faisant remarquer que la charge de travail du système des organes de traité des Nations Unies est toujours plus lourde, elle félicite les coanimateurs du processus intergouvernemental de le renforcer, leur travail ayant fourni une base rationnelle à une solution globale et durable. Le Haut-Commissariat contribue à l'évaluation détaillée des coûts demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/2.

4. Elle est encouragée par les vagues de soutien à l'intégration pleine et entière des droits de l'homme dans le programme de développement pour l'après-2015, comme en témoignent le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le rapport de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après 2015, l'Examen quadriennal de politique globale, le rapport du Groupe de personnalités de haut-niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 et le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement internationalement convenus pour les personnes handicapées. En ce qui concerne les efforts déployés pour lutter contre le racisme, le Haut-Commissariat a lancé, en septembre, une base de données en ligne de conseils, de précédents juridiques et de savoir-faire et il a noué le dialogue avec la Fédération des associations de football et

l'Union des associations européennes de football. Pour ce qui est de l'abolition de la peine capitale, la Haut-Commissaire se félicite que la Bolivie, la Guinée Bissau et la Lettonie aient ratifié le Deuxième Protocole facultatif au Pacte international sur les droits civils et politiques. Elle demande que les droits des personnes handicapées soient intégrés dans le programme pour l'après-2015.

5. En venant aux droits des femmes, elle signale l'échange de lettres signées par le Haut-Commissariat et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le but d'engager les deux organisations à harmoniser leurs messages. Pendant la période 2014-2017, la violence sexuelle et sexiste sera une priorité pour le Haut-Commissariat qui continuera à promouvoir une approche entièrement conçue sur la base des normes et principes ratifiés, à considérer la discrimination fondée sur le sexe dans sa totalité et la discrimination à l'égard des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles et transgenres comme des phénomènes complexes de droits de l'homme. En ce qui concerne l'obligation de rendre compte de violations graves des droits de l'homme, les derniers préparatifs de la consultation régionale sur la justice transitionnelle, qui se tiendra du 6 au 8 novembre à Kampala, sont en bonne voie. À ce propos, les immunités dont jouissent certains fonctionnaires de haut rang ne doivent pas empêcher de les poursuivre pénalement, en particulier au niveau international.

6. En ce qui concerne les migrants, elle exprime son indignation et sa peine à propos de la récente tragédie survenue au large de la côte de Lampedusa. Tous les gouvernements devraient adopter l'approche louable de rendre hommage aux morts et chercher à prévenir des tragédies futures au lieu de concevoir de nouvelles méthodes d'exclusion. Les États devraient être aussi soucieux de prévenir les mauvais traitements physiques et la discrimination à l'égard des réfugiés et des migrants chez eux qu'ils l'étaient de se plaindre lorsque leurs propres citoyens étaient maltraités à l'étranger. Certains États continuant à s'opposer à la reconnaissance des droits des migrants, M^{me} Pillay se dit encouragée par le document final négocié du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui prévoit un programme concernant les migrations internationales respectant les droits de l'homme.

7. Le Haut-Commissariat est fier de ce qu'il a réalisé au cours de 20 années de mandats, de missions et de partenariats toujours plus nombreux. Cependant, les ressources ne sont pas à la mesure des demandes sans cesse plus nombreuses. Les États membres doivent envisager d'augmenter leur appui financier global et veiller à ce que les nouveaux mandats soient dotés de fonds suffisants.

8. M^{me} Li Xiaomei (Chine) félicite le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à l'occasion de son 20^e anniversaire et l'assure de l'appui de son pays pour la mise en œuvre juste et objective de son mandat. Le HCDH doit continuer à respecter les voies du développement choisies par différents peuples et renforcer les communications avec les gouvernements; il doit encore renforcer le dialogue constructif sur la coopération et les droits de l'homme. La Chine félicite le Haut-Commissariat de l'attention soutenue qu'il porte aux droits économiques, sociaux et culturels et au droit au développement, malgré les nombreux problèmes posés par les crises économique, alimentaire et climatique. Son pays se félicite des mesures prises pour améliorer la transparence financière. LE HCDH doit vivre selon ses moyens; en d'autres termes, il doit maximiser ses ressources limitées en fournissant une assistance technique et un appui au renforcement des capacités à la demande et selon le jugement des pays concernés. La Chine est déterminée à améliorer ses communications et sa coopération avec le Haut-Commissariat et elle augmentera substantiellement sa contribution pour la période 2014-2017.

9. M. Alemu (Éthiopie), prenant la parole au nom du Groupe africain, se dit préoccupé de voir l'affaiblissement des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement. Le Groupe apprécie les efforts inébranlables de la Haut-Commissaire en vue de promouvoir ces droits, par exemple par le rôle de chef de file qu'elle joue au niveau de la sensibilisation aux Principes directeurs sur le commerce et les droits de l'homme et aux Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme et de leur application. Les pays développés doivent faire plus pour honorer leurs engagements en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels et le droit au développement, qui doit être une priorité du programme de développement pour l'après-2015.

10. En ce qui concerne le processus intergouvernemental de renforcement des organes de traité sur les droits de l'homme, le Groupe africain a toujours souligné l'importance d'une évaluation détaillée des coûts du renforcement des capacités; il appuie donc la décision de l'Assemblée générale de différer la fin du processus. Les efforts extrêmement utiles déployés par le Haut-Commissariat dans les domaines du renforcement des capacités et de l'assistance technique se heurtent à un certain nombre de problèmes, dont le plus important est celui de la dépendance de contributions volontaires. En outre, le manque de transparence rend difficile l'évaluation de leur efficacité. Il serait utile que les rapports du Haut-Commissariat mettent plus clairement en évidence les mesures relatives à l'efficacité, au renforcement des capacités et à l'assistance technique.

11. L'examen périodique universel reste un mécanisme valable pour améliorer un dialogue constructif entre les États. Inquiet de la promotion de nouveaux droits et de nouvelles catégories qui ne sont ni définis dans les traités internationaux des droits de l'homme ni universellement reconnus, le Groupe demande instamment que soient respectés la souveraineté nationale, les valeurs culturelles et les choix démocratiques de tous les États. Il déplore la montée de la violence raciale, notamment la violence à l'égard des migrants. Étant donné en particulier la tragédie honteuse survenue au large de la côte de Lampedusa, il demande instamment aux gouvernements de prendre des mesures afin de garantir la sûreté et la légalité des migrations et de s'abstenir de concevoir de nouvelles méthodes d'exclusion. Enfin, en ce qui concerne la consultation régionale prochaine sur la justice transitionnelle en Afrique, il encourage les participants à accorder toute l'attention voulue à la réconciliation en gardant à l'esprit sa valeur d'apaisement, à la stabilité nationale et régionale et à l'importance de la souveraineté nationale.

12. **M. Weisleder** (Costa Rica) dit qu'il apprécierait les observations de la Haut-Commissaire sur l'intégration des droits de l'homme dans le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs du développement durable; il aimerait aussi savoir si des invitations ouvertes permanentes aux détenteurs de mandat de procédures spéciales thématiques pourraient améliorer la coopération. Si tel était le cas, il aimerait savoir quels types d'engagements entraîneraient ces invitations.

13. **M^{me} Rasheed** (Observatrice pour la Palestine) demande si Israël a confirmé qu'il enverrait une délégation pour participer à l'examen périodique universel le 29 octobre. S'il ne l'a pas fait, son refus de participer ne devrait en aucun cas constituer un précédent. Elle se demande quelles mesures pourraient être prises si Israël ne coopère pas et ce qui pourrait être fait pour assurer une réponse appropriée du Conseil des droits de l'homme.

14. **M^{me} Tschampa** (Union européenne) dit qu'il est d'importance cruciale que la communauté internationale préserve l'impartialité, l'objectivité et la non-sélectivité des activités du Haut-Commissariat. Elle se félicite de la transparence des consultations approfondies sur les stratégies thématiques pour la période 2014-2017 et de la décision d'inclure une nouvelle priorité thématique sur l'élargissement de l'espace démocratique. Elle demande quelle aide la communauté internationale pourrait encore apporter pour garantir la coopération avec les procédures spéciales, quels sont les principaux problèmes du Haut-Commissariat et ce que la communauté internationale pourrait faire pour l'aider à les résoudre. Elle souhaiterait également savoir où en sont les discussions sur la création d'un bureau de pays doté d'un mandat complet au Myanmar/Birmanie.

15. **M. Escalante Hasbún** (El Salvador) remercie la Haut-Commissaire de ses contributions à l'identification des lacunes en matière de protection et de mise en œuvre existant dans les instruments des droits de l'homme relatifs aux droits des personnes âgées; ces contributions ont grandement contribué aux discussions du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement et conduit à la récente décision du Conseil des droits de l'homme de nommer un expert indépendant sur les droits des personnes âgées. Il félicite le Haut-Commissariat pour la campagne liberté et égalité qui a aidé son gouvernement à faire ses premiers pas dans la voie de l'élimination de la discrimination fondée sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle. Au nom de son groupe de négociation, il assure la Haut-Commissaire que les négociateurs respecteront le délai de février pour la mise au point d'un document faisant l'unanimité qui renforcera le système de traité des droits de l'homme, en tenant compte de l'évaluation des coûts qu'elle remettra sous peu.

16. **M. Zheglov** (Fédération de Russie) dit que le HCDH devrait mettre davantage l'accent sur le

renforcement des capacités, non seulement dans les pays en développement mais également dans les pays développés où les problèmes relatifs aux droits de l'homme sont source de préoccupation. Malgré les progrès accomplis, il reste beaucoup à faire pour surmonter les déséquilibres géographiques dans les effectifs du HCDH, en particulier aux postes de direction. En outre, le Haut-Commissariat continue à mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale de façon incohérente, ce qui a conduit à une sorte de moratoire concernant l'application des recommandations de l'Assemblée générale aux organes de traité sur les droits de l'homme jusqu'à ce que le processus intergouvernemental sur le renforcement du système des organes de traité soit terminé. La Haut-Commissaire accorde une attention disproportionnée à la question de l'orientation sexuelle, alors qu'il y a beaucoup d'autres problèmes plus graves à traiter. De plus, l'application des recommandations figurant dans sa brochure « Nés libres et égaux » conduirait à une violation des droits de l'enfant. En ce qui concerne les négociations sur le renforcement des organes de traité, son gouvernement est préoccupé par la façon dont les recommandations figurant dans le rapport de la Haut-Commissaire à l'Assemblée générale (A/66/860) sont imposées aux différents participants du système. Il conviendrait d'observer la division du travail fixée dans les textes fondamentaux de l'Organisation.

17. Les activités et le plan stratégique du HCDH doivent se fonder sur le programme 20 du plan et des priorités de l'exercice biennal (A/67/6/Rev.1). Cependant, les projets de stratégies thématiques ne sont pas équilibrés du fait que quatre des six priorités stratégiques portent uniquement sur les droits civils et politiques. Plutôt que de promouvoir un dialogue authentique avec des organisations non gouvernementales, la stratégie d'expansion de la société civile consiste simplement à réduire le rôle des États dans les organismes internationaux. L'établissement d'un système international de surveillance et d'indicateurs spéciaux dans différents pays et régions conduirait à l'affrontement et ferait double emploi avec les activités et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Même s'il est louable de décourager la répression contre les militants des droits de l'homme, les programmes du Haut-Commissariat constituent une ingérence directe dans les affaires des États et il ne faudrait pas conférer de pouvoirs supplémentaires au Conseil des droits de l'homme. Pour ce qui est de l'idée d'intégrer des

mécanismes de prévention des violations flagrantes des droits de l'homme aux niveaux national et international, il est primordial d'étudier leurs causes profondes et d'aborder très prudemment les conflits territoriaux, les conflits de longue durée et les contacts avec des groupes armés non étatiques, afin d'éviter l'escalade des tensions et de la violence. Le projet de plan n'aborde pas les nouvelles formes de racisme, telles que le néonazisme et le nationalisme agressif. Il ne comporte pas non plus de stratégies d'encouragement de la tolérance religieuse et de dialogue entre les civilisations, de promotion des droits de l'homme par les sports et l'idéal olympique, de prévention de la révocation arbitraire de la citoyenneté et de garantie de l'intégrité des systèmes judiciaires.

18. **M^{me} Morgan** (Mexique) demande que des mesures soient prises pour garantir l'égalité des droits et des chances, réduire la pauvreté et promouvoir une culture des droits de l'homme. Il est essentiel de doter le HCDH de fonds suffisants et de continuer à intégrer une dimension droits de l'homme dans les activités humanitaires et de développement des Nations Unies. Grâce au travail appréciable de renforcement des capacités réalisé par le HCDH, le Mexique a fait de sérieux progrès dans la promotion des droits de l'homme aux niveaux politique, législatif et judiciaire, dans la formation des fonctionnaires en la matière et dans la création d'une culture des droits de l'homme. Sa délégation apprécierait que la Haut-Commissaire fasse part de ses idées sur ce qui pourrait être fait pour garantir l'intégration du thème de l'immigration et du développement dans le programme de développement pour l'après-2015.

19. **M^{me} Mørch Smith** (Norvège) déclare que la protection des droits de l'homme est l'un des trois piliers de l'activité des Nations Unies, alors que seulement 3 % de son budget ordinaire sont alloués aux activités relatives à ces droits. Il ne faudrait pas que des coupes budgétaires uniformes portent atteinte à la capacité du HCDH de répondre aux demandes qui lui sont adressées en matière de compétences techniques et le budget ordinaire devrait permettre de financer toutes les activités relevant de son mandat, celles du Conseil des droits de l'homme et des autres organes relatifs aux droits de l'homme. Sa délégation souhaiterait connaître l'avis de la Haut-Commissaire sur la question de savoir si le budget ordinaire proposé pour la période 2014-2015 sera suffisant pour répondre aux demandes des États, des procédures spéciales, des institutions et

programmes des Nations Unies, de la société civile et d'autres parties prenantes.

20. **M^{me} Miculescu** (Roumanie) dit que le budget ordinaire du HCDH doit être proportionné à l'importance de sa tâche et complété par des contributions volontaires non affectées. Son gouvernement se félicite des discussions en cours avec l'Égypte et le Myanmar concernant les bureaux de pays. Les Roumains sont bien conscients que l'interdépendance des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit est une question prioritaire pour les pays en transition économique et politique et sa délégation souhaite savoir ce que la communauté internationale pourrait faire pour assurer son intégration dans le programme de développement pour l'après-2015.

21. **M^{me} Pillay** (Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme) dit que chaque année elle écoute attentivement toutes les observations et tous les avis exprimés au Comité. Elle est chargée de la protection de tous les droits fondamentaux de tous, indépendamment des priorités thématiques ou des politiques ou intérêts nationaux. Elle reconnaît que l'assistance technique, notamment le renforcement des capacités, est d'importance cruciale. Ses services reçoivent un nombre de demandes d'assistance qui ne cesse d'augmenter, en particulier pour la mise en œuvre et le suivi de l'Examen périodique universel et ils répondent aux mieux de leurs possibilités compte tenu de leurs ressources limitées. Il est peu probable que le Haut-Commissariat soit en mesure de répondre à toutes les demandes d'engagement ou d'appui au titre du budget ordinaire proposé pour la période 2014-2015. Il pourrait faire beaucoup plus s'il avait davantage de ressources.

22. Quant à savoir comment la communauté internationale pourrait renforcer la coopération avec les procédures spéciales, des invitations permanentes ouvertes sont certainement utiles, à condition qu'elles soient honorées en temps opportun. Elle a pour habitude de demander instamment aux États cherchant à se faire élire au Conseil des droits de l'homme de s'engager à coopérer avec les mécanismes des droits de l'homme et l'Assemblée générale devrait encourager le Conseil à assurer régulièrement le suivi de ces promesses. Il devrait également poursuivre sa pratique habituelle consistant à insister auprès des États membres pour qu'ils autorisent l'accès de leur pays à des détenteurs de mandats spécifiques.

23. En ce qui concerne le bureau de pays au Myanmar, le HCDH a présenté un mémorandum d'accord sur l'ouverture d'un bureau doté d'un mandat complet en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique. Le Gouvernement a répondu par un autre projet de texte qui permettrait de fournir une coopération technique uniquement à la demande du Myanmar. Elle a répondu en proposant un accord avec le pays hôte sur le modèle yéménite. Elle reste optimiste. Entretemps, le bureau régional de Bangkok a effectué un certain nombre de missions de suivi.

24. En ce qui concerne l'Examen périodique universel d'Israël, le Conseil des droits de l'homme a décidé par consensus de commencer le 29 octobre, avec ou sans la délégation israélienne, afin de préserver le principe d'universalité. Elle continue d'espérer que les efforts déployés pour persuader Israël d'y participer seront couronnés de succès.

25. Comme l'indiquent les statistiques données dans son rapport annuel, le HCDH a fait de grands progrès pour améliorer la répartition géographique du personnel. Elle fait de son mieux pour répondre aux demandes d'assistance sans cesse croissantes en améliorant son efficacité et son efficience, notamment en se livrant à un examen pratique afin de rationaliser son champ d'action et la répartition de ses fonctions internes. Les États pourraient aider le Haut-Commissariat en votant une augmentation du budget ordinaire et en renforçant leurs contributions volontaires, ce qui permettrait d'effectuer de meilleures prévisions et d'améliorer la gestion de la planification et de la réalisation. Ils pourraient aussi diversifier les flux de financement et prévoir des contributions pour l'aide humanitaire et le développement. Enfin, les États devraient faire preuve de jugement et d'esprit stratégique lorsqu'ils créent de nouveaux mandats sans financement additionnel, car les ressources doivent alors être détournées d'autres activités prévues.

26. Si la population mondiale des migrants était considérée comme un pays, il serait le cinquième du monde; et pourtant les migrants sont largement absents du développement en théorie et en pratique. Ils sont nombreux à vivre et travailler dans des conditions inégales, injustes, discriminatoires et marginalisées. Les migrants devraient expressément être inclus dans le programme pour l'après-2015, avec des objectifs spécifiques en matière de santé, d'éducation et de travail décent, notamment un objectif visant à interdire la discrimination fondée sur leur statut juridique.

L'ensemble du programme de développement pour l'après-2015 devrait se fonder sur les normes et les principes relatifs aux droits de l'homme; pour ce faire, il faudrait mettre en place un nouveau cadre équilibré, sans discrimination et dans lequel n'existent ni la peur ni le besoin. Le Haut-Commissariat participe activement au processus d'élaboration du programme par des activités de recherche, de sensibilisation et des consultations.

27. Le HCDH n'a pas inventé de nouveaux droits. Il adhère strictement aux droits internationalement convenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres instruments relatifs aux droits fondamentaux. Ils s'appliquent à tous et non pas à tous à l'exception des lesbiennes, des gays, des bisexuels et des transgenres. La protection est un droit universel en vertu duquel nul ne doit faire l'objet de discrimination ou de violence.

28. **M^{me} MacIntosh** (Suriname), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que celle-ci apprécie le travail du HCDH, en particulier sa collaboration avec ONU-Femmes, son partenariat avec des organisations extérieures de lutte contre le racisme, ses contributions au programme de développement pour l'après-2015 et l'évaluation complète et détaillée des coûts des activités des organes de traité qui sera présentée prochainement dans le cadre des négociations sur le renforcement du système de ces organes. Rappelant que le renforcement des capacités est essentiel pour que les petits États comme ceux de la CARICOM puissent remplir leurs obligations au titre des traités des droits de l'homme, elle dit qu'il serait très utile d'avoir une évaluation complète des coûts relatifs aux initiatives de renforcement des capacités. Le financement du budget ordinaire du Haut-Commissariat est manifestement insuffisant et le fait qu'il doive avoir recours à des contributions volontaires nuit à son indépendance. Il est impératif d'assurer le financement approprié du budget ordinaire, compte tenu en particulier du rôle fondamental des droits de l'homme pour le développement et pour la paix et la sécurité internationales. En fait, tous les organes de traité devraient être financés de manière adéquate par le budget ordinaire.

29. **M^{me} Dali** (Tunisie) dit que le HCDH devrait disposer d'un financement suffisant pour mener à bien les mandats qui lui sont confiés. Comme l'a montré la révolution tunisienne, il sera impossible d'atteindre le

développement durable par la croissance économique seule; il faut prendre en considération l'exclusion sociale, la discrimination et les droits fondamentaux civils et politiques. Son gouvernement reste très attaché à un dialogue constructif avec le HCDH et d'autres partenaires sur les moyens de faire des droits de l'homme un élément fondamental de son processus de développement.

30. **M^{me} Walker** (Royaume-Uni) invite le Gouvernement birman à se prononcer sur son engagement à créer un bureau de pays. Elle demande à la Haut-Commissaire de donner des précisions sur ce qu'un bureau dans le pays pourrait faire pour améliorer la situation concernant les droits de l'homme qui ne pourrait être obtenu par d'autres méthodes de soutien.

31. Son gouvernement se félicite de l'appui de la Haut-Commissaire à la commission internationale indépendante d'enquête sur la République arabe syrienne et de ses plaidoyers vigoureux pour qu'il soit mis fin à la violence dans ce pays. Il se félicite aussi de la visite de la Haut-Commissaire au Sri Lanka et de la déclaration qu'elle a faite devant le Conseil des droits de l'homme pour identifier les problèmes et offrir son assistance. Il encourage la Haut-Commissaire à conserver son rôle de chef de file dans les négociations relatives au renforcement du système des organes de traité.

32. La délégation du Royaume-Uni souhaite que la Haut-Commissaire, qui s'adresse à la Commission pour la dernière fois, donne son avis sur l'orientation future du HCDH.

33. **M^{me} Abubakar** (Libye) dit que son gouvernement tient à remercier la Haut-Commissaire pour les conseils juridiques et l'assistance en matière de renforcement des capacités que fournit le HCDH à la Libye tant directement qu'en coopération avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Il a pris des mesures pour protéger les droits de l'homme, notamment en créant une commission des droits de l'homme et, en septembre 2013, en promulguant une loi sur la justice transitionnelle; il travaille aussi au lancement d'un nouveau plan d'action national pour renforcer et protéger les droits de l'homme. Sa délégation aimerait savoir si la Haut-Commissaire a déjà fixé la date de sa visite.

34. **M^{me} Ilić** (Serbie) remercie la Haut-Commissaire de sa visite en Serbie en juin. Le Gouvernement serbe est d'accord avec elle sur le fait qu'il convient

d'accorder plus d'attention aux questions relatives aux droits de l'homme dans le dialogue entre Belgrade et Pristina. Il partage son souci au sujet des différents aspects de la situation des droits de l'homme au Kosovo-Metohija. Dans son rapport sur sa visite, la Haut-Commissaire fait état de la nécessité de gagner la confiance des victimes et des témoins dans les affaires médiatisées et la délégation serbe aimerait savoir ce qui pourrait être fait, en particulier dans le contexte des enquêtes sur les allégations de trafic d'organes humains.

35. **M. Guerber** (Suisse) apprécie la transparence de l'élaboration des nouvelles stratégies et il se félicite en particulier de l'ordre de priorité accordé aux mesures d'alerte rapide et de protection des droits fondamentaux dans les situations de conflit, de violence et d'insécurité, ce qui est conforme aux recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'examen interne sur l'action de l'ONU au Sri Lanka et qui devrait aider à éviter que les situations de crise ne s'aggravent. Il est important de tirer tout le parti possible des travaux du Haut-Commissariat, du Conseil des droits de l'homme et des procédures spéciales.

36. Son gouvernement s'inquiète lui aussi que le HCDH ne puisse remplir ses mandats sans des contributions volontaires additionnelles importantes et il invite instamment les États membres à s'efforcer de renforcer les activités relatives aux droits de l'homme dans le cadre du budget ordinaire. S'agissant des problèmes de migration, une solution durable exige une approche coordonnée et fondée sur les droits de l'homme. Il aimerait avoir des informations au sujet des plans éventuels du HCDH concernant de nouvelles initiatives en faveur des droits des migrants.

37. **M. Gálvez** (Chili) dit que son gouvernement apprécie les efforts du Haut-Commissariat pour promouvoir des méthodes de travail mieux coordonnées et harmonisées entre les organes de traité et pour intégrer les droits de l'homme à tous les niveaux du système des Nations Unies. Étant donné ses activités multiples, le HCDH a nettement besoin d'un budget plus étoffé. Malheureusement, il sera nécessaire de maintenir les coupes faites dans le budget de l'exercice biennal 2012-2013, même si elles ont pour conséquence une plus forte dépendance des contributions volontaires. Enfin, sa délégation tient à souligner que, pour renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme, une option consisterait à encourager les pays à coopérer et à

s'entraider par des projets de caractère à la fois national et régional.

38. **M^{me} Alsaleh** (République arabe syrienne) dit que, tant dans sa déclaration que dans son rapport, la Haut-Commissaire a ignoré la situation humanitaire dans le Golan syrien occupé, apparemment sans autre raison que la puissance occupante est Israël. Elle se demande si la Haut-Commissaire et les États membres manifesterait aussi peu d'intérêt si un pays autre qu'Israël avait boycotté le HCDH et le Conseil des droits de l'homme. Elle aimerait savoir quelles mesures le HCDH a prises pour prévenir toute incitation au jihad qui a enflammé des querelles sectaires et des conflits armés dans des pays pacifiques du monde entier.

39. **M. Wenaweser** (Liechtenstein) dit qu'il a tout particulièrement apprécié les informations actualisées données par la Haut-Commissaire au sujet de l'établissement d'un bureau de pays au Myanmar. Il souligne l'importance du caractère universel du mécanisme d'examen périodique. Rappelant que la Haut-Commissaire et un nombre respectable d'États membres ont demandé que les violations des droits de l'homme en République arabe syrienne soient portées devant le Tribunal pénal international, il se dit surpris que la commission d'enquête ait gardé le silence quant à la meilleure façon de faire respecter l'obligation de rendre compte et il lui demande d'attirer son attention sur ce point. Les conclusions du rapport du Groupe d'examen interne sur l'action des Nations Unies au Sri Lanka devraient être au centre des débats sur la priorité à donner aux droits de l'homme. Il lui demande quels sont, à son avis, les principaux enseignements à tirer du conflit au Sri Lanka.

40. **M. Lazarev** (Belarus) souhaite savoir ce que font la Haut-Commissaire et ses services pour attirer l'attention sur les mesures unilatérales. Étant donné les souffrances infligées, il aimerait avoir son avis sur la question de savoir s'il serait opportun de mettre en place une procédure spéciale sur les droits de l'homme et les mesures unilatérales de coercition.

41. **M. Rahman** (Bangladesh) dit que l'Examen périodique universel peut potentiellement changer la culture des droits de l'homme; il faut donc le soutenir et le doter de ressources suffisantes. Les attaques contre l'intégrité personnelle des détenteurs de mandats de procédures spéciales sont inacceptables, mais elles pourraient souvent être évitées si ceux-ci

s'en tenaient à leur mandat. Une réforme des organes de traité s'impose et son gouvernement est prêt à contribuer à la conclusion rapide des débats.

42. Bien que d'aucuns soient d'un autre avis, les objectifs du Millénaire pour le développement concernent les droits de l'homme. Ces droits sont également au cœur des thèmes examinés dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Dans un sens, le droit au développement englobe tous les droits de l'homme, y compris les droits civils et politiques. Sa délégation prie instamment la Haut-Commissaire de mettre en exergue l'importance capitale du droit au développement dans le programme de développement pour l'après-2015 et elle apprécierait qu'elle dise quelques mots à ce sujet.

43. **M^{me} Le Fraper du Hellen** (France) dit que la Haut-Commissaire a abordé des sujets sensibles pendant son mandat et n'a épargné personne, comme la France peut en témoigner. Sa délégation apprécie les efforts constants qu'elle a déployés pour lutter contre l'impunité, notamment ses appels répétés à saisir le Tribunal pénal international de la situation en République arabe syrienne. Il est en effet surprenant que la commission d'enquête ne l'ait pas fait. Comme la Haut-Commissaire l'a souligné à maintes reprises, les droits de l'homme doivent être au cœur de la gestion des conflits; le Conseil de sécurité ne peut se permettre de faire preuve de complaisance au sujet d'atrocités de masse. En ce qui concerne le programme de développement pour l'après-2015, sa délégation souhaite savoir comment les droits de l'homme pourraient y être spécifiquement intégrés et quel rôle le HCDH et les commissions nationales des droits de l'homme pourraient jouer dans l'élaboration d'un programme fondé sur ces droits.

44. **M. Sarki** (Nigéria), tout en convenant que les violations flagrantes des droits de l'homme en République arabe syrienne sont indéfendables, dit que la dimension étrangère du conflit doit être prise en considération. Il espère que la mission de la Haut-Commissaire en République démocratique du Congo aidera à renforcer les capacités du Gouvernement pour lutter contre l'impunité et que, en République centrafricaine, le HCDH fournira l'assistance nécessaire pour stabiliser les institutions, rétablir l'état de droit et protéger les droits de l'homme. Au Mali, il est essentiel que le HCDH et la communauté internationale aident le nouveau Gouvernement à renforcer ses institutions et à mettre en œuvre son

programme en quatre points qui porte sur des questions fondamentales de droits de l'homme. Il se félicite de l'accroissement de l'assistance technique fournie par le HCDH à des pays d'Afrique, y compris le sien.

45. Tout en appréciant vivement l'intégrité, l'indépendance et le dévouement de la Haut-Commissaire et de ses collaborateurs, il souhaite répondre de manière constructive à quelques points de son rapport. Tout d'abord, les droits de certains peuples ou certaines tendances sont en contradiction avec les lois, coutumes et croyances religieuses de son pays et ne devraient pas avoir leur place dans le discours de l'ONU sur les droits de l'homme. Ensuite, la peine capitale est toujours maintenue dans les statuts du Nigéria et contester l'exécution de personnes condamnées à mort par ses tribunaux dûment constitués revient à remettre en cause l'intégrité de son système judiciaire. Enfin, le Conseil des droits de l'homme et les mécanismes qui l'accompagnent, notamment l'Examen périodique universel, jouissent du respect de la communauté internationale. Cependant, le Conseil doit éviter de faire preuve de sélectivité, de se politiser et d'avoir deux poids deux mesures. En outre, les détenteurs de mandats de procédures spéciales doivent se conformer au code de conduite convenu et les mandats concernant les pays ne doivent pas être punitifs mais une source de réconfort.

46. **M. Mamabolo** (Afrique du Sud) dit que les fonds additionnels dont le HCDH a besoin pour réaliser ses activités devraient lui être alloués sur le budget ordinaire. Sa délégation condamne avec vigueur les attaques menées contre l'intégrité personnelle du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, qui devrait être traitée par le Conseil des droits de l'homme. Il se félicite de la participation toujours plus grande de la Haut-Commissaire à la protection des droits de l'homme dans les conflits armés propres à un pays ainsi que de la coopération plus étroite entre le HCDH et ONU-Femmes. Sa délégation se félicite que le Haut-Commissariat mette l'accent sur l'état de droit et la justice transitionnelle. Il se félicite aussi de l'attention accordée au droit au développement et à son inclusion dans les thèmes prioritaires pour la période 2014-2017. Elle invite instamment tous les États à s'engager à mettre pleinement et effectivement en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban et appelle de ses vœux des progrès plus importants dans l'élaboration de

normes complémentaires pour renforcer et actualiser les instruments internationaux relatifs au racisme, à la discrimination raciale et à la xénophobie. Son gouvernement, qui maintient son engagement d'accueillir un séminaire régional africain sur les droits de l'homme, l'orientation sexuelle et l'identité des sexes avant la fin de l'année, apprécie vivement que la Haut-Commissaire ait mis l'accent sur la lutte contre la discrimination pour des raisons d'orientation ou d'identité sexuelles. En conclusion, il prie les États membres de continuer à se concentrer sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, jetant ainsi les bases du programme de développement pour l'après-2015.

47. **M. Eshraghi Jahromi** (République islamique d'Iran) dit que le HCDH doit veiller à ce que son approche du renforcement des capacités et de l'assistance technique de plus en plus orientée vers l'action réponde aux attentes et aux besoins véritables des États membres; il devrait limiter ses activités aux droits de l'homme internationalement reconnus et continuer à apporter son appui pour améliorer l'Examen périodique universel. En ce qui concerne les négociations sur le renforcement du système des organes de traité, il est important dans le processus de réforme de respecter les points de vue des États membres.

48. Quant à la situation en République arabe syrienne, son gouvernement reste d'avis que le seul moyen viable de mettre un terme au conflit, d'arrêter les violations massives des droits de l'homme et de rétablir l'état de droit est un règlement négocié fondé sur un dialogue valable entre toutes les parties. S'agissant de l'embargo qui pèse sur son propre pays, l'imposition de sanctions économiques est non seulement contraire aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies mais constitue aussi une violation flagrante des droits économiques, sociaux et culturels de son pays; la Haut-Commissaire doit donc clairement condamner de telles mesures. Enfin, le HCDH devrait en priorité s'occuper de la situation désastreuse du peuple palestinien et des atrocités commises à son égard.

49. **M. Belhaj** (Maroc) dit que le HCDH a besoin de moyens financiers durables pour répondre aux demandes toujours plus nombreuses des gouvernements, du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes. Son gouvernement continuera à soutenir ses activités en contribuant au Fonds de

contributions volontaires pour l'assistance financière et technique. En 2012, en coopération avec le HCDH, il a organisé des ateliers sur la prévention de la torture dans le contexte des périodes de transition ainsi que sur la liberté d'expression et l'interdiction de l'incitation à la haine nationale, raciale ou religieuse.

50. Des solutions durables et efficaces doivent être conçues pour assurer des conditions de vie décentes aux migrants et les protéger contre des actes de xénophobie. En ce qui concerne les réfugiés, les pays d'accueil sont moralement et juridiquement responsables de la protection de leurs droits et libertés.

51. En ce qui concerne la participation bienvenue de la Haut-Commissaire aux discussions sur un cadre universel et équilibré fondé sur les droits de l'homme dans le programme de développement pour l'après-2015, il ne faut pas oublier que la promotion et la protection des droits de l'homme dépendent du renforcement d'une bonne gouvernance et de l'état de droit aux niveaux national et international. Sa délégation apprécie le travail fait par le Haut-Commissariat en partenariat avec les institutions compétentes des Nations Unies pour autonomiser les femmes et protéger leurs droits économiques, sociaux et culturels. Cependant, il doit en général mettre davantage l'accent sur la promotion de ces droits, éviter d'utiliser les droits de l'homme à des fins politiques et garantir leur traitement non sélectif. Sa délégation aimerait savoir ce que fait le HCDH dans le domaine de la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels par les gouvernements.

52. **M. von Haff** (Angola) dit que son gouvernement a apprécié la visite de la Haut-Commissaire dans son pays en avril et qu'il donnera suite aux recommandations qui lui ont été faites. Dans un premier temps, il a envoyé des invitations permanentes au Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants et au Rapporteur spécial sur un logement convenable. Il a également lancé un processus de consultation au sujet du renforcement du fonctionnement des institutions nationales des droits de l'homme à des fins d'accréditation conformément aux Principes de Paris. Il continuera à s'efforcer de donner aux Angolais un niveau de vie meilleur et à leur assurer l'accès aux droits fondamentaux tels que la santé, l'éducation et un travail décent.

53. Son gouvernement se félicite de l'établissement de la base de données sur l'Indice universel des droits

de l'homme, de l'adoption des directives techniques sur l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme pour la mise en œuvre des politiques et programmes de réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles évitables et de la signature de mémorandums d'accord avec ONU-Femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement.

54. **M. Van Oosterom** (Pays-Bas) dit que son gouvernement est favorable à l'accent mis par la Haut-Commissaire sur l'état de droit, l'égalité, la participation, l'accès aux médicaments et, en général, sur l'habilitation de chacun à revendiquer ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et à les exercer. Pour traiter ces questions, il faut des procédures spéciales et des mécanismes efficaces et, partant, des fonds suffisants. C'est pourquoi son gouvernement contribue généreusement pour appuyer les rapporteurs spéciaux et le système des organes de traité qu'il y a lieu de renforcer tout en préservant son indépendance. L'impartialité, l'objectivité et la non-sélectivité sont des conditions essentielles du travail du HCDH. M. Van Oosterom appuie l'appel lancé par la Haut-Commissaire en faveur de ressources additionnelles au budget ordinaire afin de permettre au Haut-Commissariat de s'acquitter de tous ses mandats et il aimerait qu'elle donne encore son avis sur la place des droits de l'homme dans le programme pour l'après-2015.

55. **M^{me} Mwaura** (Kenya), soulignant l'importance des droits de l'homme pour le bien-être personnel et le progrès économique et social, dit que son gouvernement a récemment établi un cadre complet des droits de l'homme en vue d'orienter la mise en œuvre des programmes, stratégies et plans au sein du gouvernement et en dehors. Il apprécie l'assistance technique qu'il reçoit du bureau du HCDH à Nairobi et soutient l'accroissement des efforts de renforcement des capacités du Haut-Commissariat dans le contexte du processus de renforcement des organes de traité. Étant donné la nécessité critique de calculer les coûts de l'information, elle espère que l'évaluation des coûts sera disponible lors de la reprise des consultations relatives au processus.

56. La sélectivité dans la mise en œuvre des droits de l'homme ne fait que compromettre l'acceptation universelle des normes y relatives. Le système international des droits de l'homme risque d'être jugé durement s'il choisit d'ignorer les droits des migrants, et toute forme nouvelle de discrimination à leur égard

devrait être étouffée dans l'œuf. Les nombreux exemples tragiques de bateaux sur lesquels des immigrants se sont embarqués pour trouver la mort sont des crimes contre l'humanité et les responsables doivent répondre de leurs actes.

57. S'agissant du système international de justice pénale, son gouvernement n'est pas favorable à l'impunité. Néanmoins, les instruments internationaux ne doivent pas être interprétés de manière telle qu'ils compromettraient le droit des peuples à élire leurs dirigeants, le bon fonctionnement des institutions constitutionnelles d'un État ou la paix et la stabilité nationales et régionales. Étant donné le lien étroit qui existe entre la paix, la sécurité et la justice, les dirigeants africains estiment nécessaire de prendre en considération toutes les circonstances qui prévalent. Les vues des dirigeants politiques sont souvent un élément de la formation du droit international et ce serait une erreur, du point de vue du droit, de les ignorer.

58. **M^{me} Sutikno** (Indonésie) souligne que le HCDH doit fournir l'assistance correspondant à son mandat et à la demande des gouvernements concernés. Il doit encourager la coopération entre les intervenants régionaux et sous-régionaux afin de renforcer les mécanismes d'alerte rapide et de prévention des conflits. Étant donné la prolifération des mandats du Conseil des droits de l'homme, elle encourage les détenteurs de mandat à coopérer avec les États membres et les parties prenantes concernées et à éviter de réaliser les mêmes travaux qu'eux.

59. **M^{me} Almeida Watanabe Patriota** (Brésil) se dit préoccupée que certains pays n'aient pas encore accepté l'Examen périodique universel. Dans le cas de résolutions sur les droits de l'homme concernant un pays spécifique, les négociations devraient être plus transparentes. Sa délégation félicite la commission d'enquête sur la République arabe syrienne pour son travail impartial. Étant donné les révélations récentes relatives à des violations du droit fondamental du respect de la vie privée, elle demande ce que la communauté internationale pourrait faire pour aider à le faire respecter et si, de l'avis de la Haut-Commissaire, le manque de garanties de confidentialité de l'Internet risque de compromettre la liberté d'expression. Elle souhaiterait aussi entendre d'autres commentaires sur ce que les États membres pourraient faire pour aider les autres à comprendre que le fait de garantir les droits fondamentaux de tous les groupes

vulnérables, y compris les lesbiennes, les gays, les bisexuels et les transgenres, ne signifie pas que l'accent est mis sur un groupe plutôt qu'un autre.

60. **M^{me} Pillay** (Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme) dit que son représentant au bureau de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye se concerta avec le Gouvernement libyen pour fixer une date convenant à tous pour sa visite. En ce qui concerne les mesures unilatérales de coercition, en 2013 ses services ont préparé le rapport annuel du Secrétaire général sur les droits de l'homme et les mesures unilatérales de coercition ([A/68/211](#)), une étude thématique sur l'impact de ces mesures sur l'exercice des droits de l'homme ([A/HRC/19/33](#)) et un rapport à l'intention du Conseil des droits de l'homme relatif à un atelier organisé sur ce sujet à la demande du Conseil. Dans l'étude thématique, elle a noté que les sanctions même soigneusement ciblées devraient être proportionnelles, d'une durée aussi courte que possible et assorties de sauvegardes appropriées, notamment des évaluations d'impact sur les droits de l'homme et des contrôles par des experts indépendants.

61. S'agissant de l'évaluation des coûts, elle a pris note qu'il est important d'inclure l'assistance technique. Le rapport comprendra le calcul des coûts du système actuel et de ceux de toutes les activités nouvelles proposées. Pour ce qui est de l'utilité d'un bureau dans un pays, les fonctionnaires nationaux sont des partenaires fiables du HCDH qui s'efforcent d'assurer la durabilité et l'efficacité des efforts déployés à l'échelon national. Enfin, en ce qui concerne la direction qu'elle voit le HCDH prendre à l'avenir, elle est encouragée par la réponse positive et la demande croissante de son assistance. Ses réalisations ont jeté les bases de l'intégration des droits de l'homme dans toutes les entreprises des Nations Unies. Malheureusement, l'insuffisance des ressources n'a pas permis de saisir toutes les occasions et le Haut-Commissariat a dû se concentrer sur les questions ayant l'impact potentiel le plus fort. Toutefois, avec l'appui des États membres et une base de financement appropriée, le HCDH continuera à œuvrer pour mettre les droits de l'homme au même niveau que les autres piliers du système des Nations Unies

La séance est levée à 13 h 15.